

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club **LE PING BURNOT (N218)** organise le **15 MARS 2026** à son local, sis **Ecole de BURNOT rte de Floreffe, 26 5170 Burnot (Profondeville)**, son tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux joueurs affiliés à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de **6 tables** et de balles de couleur **orange**.
4. Le maximum d'inscriptions sera de **150** (Nb de tables x 25 joueurs). Une limitation dans les inscriptions par série sera appliquée en fonction des horaires et du succès de la série. Un canevas type sera proposé au juge arbitre.
5. Le droit de participation est fixé à **4 € par série**.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-Cspécial-B-Bspécial). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale lorsqu'il n'existe pas de série supérieure (uniquement pour les séries C ou B). Les dames peuvent s'inscrire dans une ou deux séries messieurs selon les mêmes règles sans obligation de jouer en séries dames lorsque celles-ci sont organisées. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
7. Le 1^{er} tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf les séries spéciales.
8. **En cas de désinscription, après la date limite d'inscription, le joueur sera redevable de son inscription plus une amende de 4€ (soit au total : 8€ par série).**
9. **En cas d'absence et pour permettre de jouer correctement en poule, une amende de 8 € est ajoutée au montant dû de l'inscription (soit au total : 12€ par série).**
10. Le joueur en tête dans sa série, du dernier classement des Masters publié sur le site http://masters.frbtt-namur.be/masters_resultats.html sera **automatiquement** désigné « première tête de série ».
11. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
12. Sans certificat médical envoyé dans les 48 heures à l'adresse MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE, tous les matches non joués seront enregistrés comme des défaites.
13. Le dernier d'une poule doit rester à disposition du JA tant que ce dernier ne le libère pas.
14. le perdant dans le tableau final est tenu de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions.
15. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
16. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
17. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
18. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
19. Horaire

- série E6 / E4	09H00	- série D2 / D0	14H30
- série D6 / D4	10H30	- série C spécial	15H30
- série NC	11H30	- série C	17H00
- série E2 / E0	12H30		
20. Inscriptions : Les inscriptions se font via le site de la fédération onglet tournoi : <https://resultats.aftt.be/tournois> . Les inscriptions seront ouvertes deux semaines avant la date du Masters **« le LUNDI 02/03/2026 à partir de 18H00 »**.
Date limite des inscriptions et des désinscriptions (avant amende) : MERCREDI 11 / 03 / 2026
(Attention, si une série est complète, les inscriptions suivantes devront se faire exclusivement auprès de :
Nom : GSM : 0494/042599
E-mail :
L'élaboration des tableaux aura lieu le : **vendredi 13 MARS 2026 au club**.
21. Prix : en nature ou en espèces mais pas les deux en même temps.
22. Résultats : Les résultats papier sont à envoyer à Dominique HARMAND, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Rapport Juge Arbitre » sont à renvoyer à l'adresse MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE

JUGE-ARBITRE
Cédric COLLARD

ADJOINTS EVENTUELS
Les membres du comité